

## Mesures AI

# Septante métiers accessibles par la formation pratique

INSOS, l'association faîtière des institutions sociales suisses pour personnes handicapées, a développé une formation afin de permettre un accès au marché du travail pour les jeunes qui ont de grandes difficultés à accomplir une formation traditionnelle.

Par Jean-Marc Fonjallaz, responsable a.i. du domaine «Intégration professionnelle» auprès d'INSOS.

— Une étude de la Haute école de pédagogie spécialisée de Zurich (Hochschule für Heilpädagogik Zürich) réalisée en 2008 met en évidence les problèmes soulevés par le développement des formations professionnelles initiales en deux ans sanctionnées par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) et par la suppression des formations élémentaires. En effet, les enquêtes réalisées dans les premières formations en deux ans préparant au commerce de détail et à la restauration ont permis d'observer que la proportion de jeunes venant de classes spéciales dans ce type de formations avait diminué par rapport à la part qu'ils représentaient dans les formations élémentaires.

Les chiffres de l'Office fédéral de la statistique confirment cette observation: en 2005, 2526 attestations de formation élémentaire étaient délivrées. En 2008, alors que les formations initiales de deux ans avec attestation se sont multipliées, et même si l'on dénombre 2436 attestations AFP, il y a encore 1574 attestations de formation élémentaire délivrées. On voit donc clairement que les formations AFP ne remplacent pas les formations élémentaires.

## Une formation individualisée

Cette réalité est à prendre en compte. L'hypothèse pour l'expliquer est que l'AFP représente une hausse du niveau d'accessibilité. L'association faîtière des institutions sociales suisses pour personnes handicapées (INSOS) n'avait pas attendu ce constat pour anticiper cette situation et offrir une voie de formation spécifique:

la formation pratique selon INSOS (ou FPra), proposée pour le moment exclusivement dans le cadre de mesures AI.

Pour rappel, la formation pratique est la standardisation sur le plan suisse d'une formation individualisée qui existait déjà dans les institutions. Elle s'appelait «formation pratique interne» ou «formation AI». La volonté d'INSOS Suisse a été de développer le concept et de le proposer sur l'ensemble du territoire suisse, de manière – aussi – à en assurer la crédibilité et à en permettre une meilleure reconnaissance auprès des employeurs. Pour ce faire, des lignes directrices ont été élaborées; des journées d'information, notamment, ont permis d'introduire cette formation dans les institutions.

Ces dernières y adhèrent librement. Aujourd'hui, 54 institutions proposent la formation pratique selon INSOS. Actuellement, cela concerne 750 apprentis et apprenties; 70 métiers peuvent déjà être proposés.

## Intégration au marché du travail

Le but est que les personnes inscrites puissent trouver – autant que faire se peut – une place sur le marché du travail au terme de leur formation. Pour que cet objectif puisse être rempli, la connaissance et la reconnaissance de cette formation doivent pouvoir être développées.

Dans ce sens, différents contacts ont été pris. Des rencontres régulières ont eu lieu avec des représentants de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), des cantons (Conférence suisse des offices de la formation professionnelle) et de l'Office

fédéral des assurances sociales (OFAS). Des séances ont eu lieu avec l'Union patronale suisse et l'Union suisse des arts et métiers, en vue de développer un partenariat avec ces instances. Les programmes de formation se fondent sur les compétences décrites dans les ordonnances de formation.

## Institutions satisfaites

Actuellement, une évaluation de la formation pratique est menée par la Haute école de pédagogie spécialisée de Zurich. Cette évaluation est financée par l'OFAS. Les premiers résultats devraient être publiés très prochainement.

Il est néanmoins d'ores et déjà possible d'affirmer que les institutions jugent les outils proposés par INSOS (et mis en ligne sur le site de l'organisation à l'adresse [www.insos.ch](http://www.insos.ch)) tout à fait adéquats. Ils sont immédiatement utilisables et répondent aux objectifs. Les premiers constats permettent également de confirmer que le choix est bon et bien ciblé: cette formation est offerte aux plus démunis. Un tiers seulement des apprentis de la première volée ont pu trouver une place dans l'économie libre; les deux tiers restants ont pu être intégrés dans des ateliers protégés.

Il est possible d'affirmer que, même si la formation est bien ciblée, elle a un important potentiel de développement en vue de permettre une plus grande possibilité d'insertion dans le monde du travail. Actuellement, nombreux sont les partenaires qui travaillent dans le sens de privilégier largement la question de l'intégration.

## Les formations d'INSOS

INSOS propose des formations pratiques dans de nombreux domaines. Entre 2007 et 2009, 764 personnes sont engagées dans une formation pratique. Elles se répartissent dans les domaines suivants:

- hôtellerie et restauration, intendance (294 pers.)
- horticulture, sylviculture (98)
- industrie du bois (67)
- métallurgie et travail des métaux, fabrication de machines et d'équipements (62)
- organisation, administration, travaux de bureau, commerciaux des services (40)
- bâtiment, peinture (15)
- commerce de détail, vente (10)
- information et communication (9)
- nettoyage interne (5)
- professions artistiques (5)
- industrie du papier, du carton et de leurs dérivés, édition et impression (5)
- industrie de l'alimentation et des boissons (2)
- fabrication d'autres produits – cannage, vannerie (2)
- industrie textile et habillement, industrie du cuir (2)
- autres – aide-agent d'exploitation, praticien-ne en industrie, etc. (148)

### Potentiel de développement

Pour avancer, plusieurs efforts sont encore à faire. Il faut favoriser davantage de mesures de coaching en entreprises (on parle de «supported education») dans le cadre de la formation pratique; il faut faire reconnaître la formation par les Or-Tra des différents métiers concernés et enfin en intégrer l'enseignement dans les écoles professionnelles officielles.

Il est à relever que différents cantons proposent déjà des mesures spécifiques. Par exemple, à Berne, les aides-menuisiers FPra sont intégrés pleinement dans l'école professionnelle. A Aarau, les ins-

titutions ont créé une école spécifique pour ces élèves, intégrée dans l'école professionnelle cantonale. Le canton de Vaud mentionne dans sa nouvelle loi sur la formation professionnelle (art. 35) que «sur décision du département et après consultation du directeur, les écoles professionnelles, de métiers et de maturité professionnelle publiques peuvent accueillir dans les cours qu'elles organisent, des élèves suivant une formation spéciale reconnue par le département, par exemple une formation pour personne avec handicap», ce qui est une allusion directe à la formation pratique selon INSOS.

### Formation pour les handicapés

La Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) propose des outils pour les élèves les plus faibles; des moyens permettant de reconnaître les compétences acquises existent déjà et ont été prévus par la CSFP. Ainsi, ceux et celles qui échoueraient à la procédure de qualification permettant d'obtenir une AFP peuvent – dans de plus en plus de métiers – obtenir une «attestation individuelle de compétence». Il faut saluer cette initiative et cette réalisation. Mais cela concerne uniquement des personnes qui ont suivi le parcours de formation AFP d'un bout à l'autre. Or, INSOS se préoccupe, dans le cadre de son projet de formation pratique, de personnes qui ne peuvent pas s'inscrire dans un tel cheminement. Les envoyer à l'école professionnelle serait notamment par trop difficile.

Réfléchir à cette question correspond donc à rejoindre la prise de position d'INSOS du mois de juin 2009: «La formation professionnelle pour tous!» Dans cet exposé, INSOS affirme notamment que «les personnes handicapées ont droit, au nom de l'égalité, à une formation professionnelle de deux ans au moins et à un réel choix de formation.» Il est également affirmé qu'il est «clairement attesté que la formation professionnelle améliore l'intégration des personnes handicapées dans

l'économie libre.» La statistique de l'aide sociale montre du reste clairement que le manque de formation constitue l'un des principaux risques de pauvreté.

### Bilan

INSOS souhaite donc continuer de s'engager sur les différents éléments de sa prise de position et ne tergiversera pas sur la question de l'égalité de traitement: à son sens, toute personne a droit à une formation professionnelle. Cela touche directement à son identité et à sa place dans la société. Cela n'a pas de prix, pour la personne comme pour la société d'ailleurs. C'est même vital.

Il est donc important de pouvoir travailler tous ensemble pour permettre ces développements, de manière coordonnée et cohérente, dans une juste répartition des compétences et des responsabilités. Le chemin va pourtant être long et des négociations seront encore à mener. Une formation professionnelle a un coût et la non-intégration dans le monde du travail par la suite pose des problèmes.

En cohérence avec l'article 41f de la Constitution fédérale qui affirme: «La Confédération et les cantons s'engagent, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, à ce que les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes en âge de travailler puissent bénéficier d'une formation initiale et d'une formation continue correspondant à leurs aptitudes», INSOS s'engage à une meilleure intégration de tous dans le marché du travail. —

.....  
Sur le même sujet, voir les articles p. 16 et 17.